

EXTRAIT N° 20 – 027  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 10 JUILLET 2020

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DEL\_DESIGN\_CCID-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**RENOUVELLEMENT 2020 - RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres de la Commission des impôts directs et présente à ces derniers la liste ci-jointe de noms pour la nomination des commissaires titulaires et suppléants

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la liste ci-jointe de noms pour la nomination des commissaires titulaires et suppléants.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à la Direction des Services Fiscaux de l'Ardèche pour information.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :  
MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire,

Eric CUER.

A blue ink signature of Eric CUER is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MEYSSE' and '10 JUILLET 2020' around a central emblem.



Commune de

MEYSSE

Par délibération n° 2020-027 en date du 10/07/2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

### Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

### Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
	<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>				
1	Mme HÉRITIER	Beatrice	21/01/58	202 Chemin de Fournier	TF - TH
2	Mme DENIS	Christine	11/07/61	2 rue des Aubillons AF	TH
3	Mme COULEN	Ancis	31/08/80	36 simp. des Lavandières	CFE - TF
4	Mme CHRISTIN	Narlène	18/09/73	13 rue Pierre Bonnet	CFE
5	M. MENARD	Fredéric	26/10/70	29 quai du Louvezen	TF - TH
6	Mme INBERT	Carole	25/03/75	2 rue de Louvre	TF - TH
7	Mme DEGROISE-DARTY	Audrey	05/04/86	1 rue Joseph Norell.	CFE
8	M. ROCHETTE	Jacques	21/05/60	3 rue de Louvre	TF - TH
9	M. VIALLE	Gilbert	11/08/64	39 grande rue	TF - TH
10	M. GALLO	William	03/03/89	3 rue des Fontaines	CFE
11	M. CHARRÉ	Xavier	06/01/74	5 rue Chevrière	CFE - TF

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 17/07/2020

ID : 007-210701579-20200716-DEL\_DESIGN\_CCID-DE







**EXTRAIT N° 20 – 028  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTCHAUD  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 17/07/2020
ID : 007-210701579-20200716-DEL_GDSELECTSEN-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**ÉLECTION DES GRANDS ÉLECTEURS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
Vu la circulaire ministérielle en date du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° ARR-BEAG-02-07-2020-1, fixant pour chaque commune du département de l'Ardèche le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable ;  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités de cette élection :

**1. Composition du bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes. Il s'agit de :

- M. Philippe REYMONDON et Mme Marie-Josèphe LAUSSEL
- M. Éric CUER et Mme Marie MARTINELLO

La présidence du bureau est assurée par Monsieur CUER, le Maire.

**2. Election des délégués**

Les candidatures sont enregistrées.

3 titulaires :

3 suppléants :

Monsieur le Maire, Président du bureau de vote, rappelle que l'objet de la séance est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Eric CUER	:	15	voix	M. Philippe REYMONDON	:	15	voix
Mme Christine DENIS	:	15	voix	Mme Sabrina JULIEN-RAOULT	:	15	voix
M. Didier MAZZINI	:	15	voix	M. Thierry ROCHETTE	:	15	voix

Après avoir voté, le Conseil Municipal :

**- ÉLIT**

Titulaires

Suppléants

M. Eric CUER  
Mme Christine DENIS  
M. Didier MAZZINI

M. Philippe REYMONDON  
Mme Sabrina JULIEN-RAOULT  
M. Thierry ROCHETTE

qui ont obtenu la majorité absolue et qui sont proclamé(e)s élu(e)s en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour  
de Le Teil, pour suite à donner.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DEL\_GDSELECTSEN-DE

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire

A blue ink signature, appearing to be 'Eric CUER', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MEYSSE' at the top and 'ARDÈCHE' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized blue scribble that crosses the stamp.



**EXTRAIT N° 20 – 029  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DEL029\_DELSDE07-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune auprès du Syndicat Département d'Energies de l'Ardèche. Il propose de nommer M. Thierry ROCHETTE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**- APPROUVE** la nomination de M. Thierry ROCHETTE comme délégué auprès du SDE 07.

**- TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à M. le Président du Syndicat Départemental d'Electrification de l'Ardèche pour information.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire,

  
Eric CUER

**EXTRAIT N° 20 – 030  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DB\_CCAS\_MASQUES-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – CCAS ACHAT MASQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des dépenses engagées dans le cadre de la crise sanitaire et en particulier l'achat des masques aurait dû être prise en charge par le budget du CCAS.  
Aussi, pour compenser cette dépense imprévue, il propose de diminuer la participation déjà votée au budget communal 2020 de 6 000 €. Elle passe donc de 30 000 € à 24 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** cette modification
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour information.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire

Eric CUER





**EXTRAIT N° 20 – 031  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DB031\_DM2\_SUBV-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les montants de certaines subventions aux associations qui ont été votées au Budget Primitif 2020. Il propose en accord avec l'Adjointe à la commission culture-associations-sports et loisirs-animation de valider les nouveaux montants suivant le tableau ci-dessous.

Nom de l'organisme	Subvention votée	Nouvelle subvention à voter
ACCA MEYSSE	1 200,00 €	900,00 €
ARDECHE LUTTE MEYSSE MW	400,00 €	500,00 €
DIVERS	2787,00 €	3 737,00 €
HATHA YOGA	150,00 €	200,00 €
HELLO DANSE	150,00 €	200,00 €
HERO'S BOXING GYM	200,00 €	500,00 €
LE BONHEUR DE LIRE	0,00 €	800,00 €
MEYSSE ONCESTI ONESTI- M2O	500,00 €	0,00 €
ORIENTAL DANCE	150,00 €	200,00 €
PATRIMOINE MEYSOIS	0,00 €	400,00 €
PETANQUE CLUB MEYSSE	400,00 €	500,00 €
SEMPER FIDELIS	150,00 €	0,00 €
UNRPA - MEYSSE AMITIE	850,00 €	900,00 €
WELCOM 07	150,00 €	200,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les nouveaux montants des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE  
Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 16 juillet 2020

Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Eric CUER





**EXTRAIT N° 20 – 032  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 17/07/2020
ID : 007-210701579-20200716-DB032_ANNULTITR-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BP 2020 – ANNULATION TITRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Section Fonctionnement</b>		
Dépenses de fonctionnement		
Article 022 - Dépenses imprévues	- 6 860 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		
Article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 1 790 €
Article 6745 - Subventions aux personnes de droit privé		+ 5 070 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'effectuer le virement de crédit ci-dessus référencé.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire

Eric CUER





**EXTRAIT N° 20 – 033  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DB033\_BER\_CG-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE  
Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX  
Absents non excusés :  
Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie le 16 juillet 2020  
Le Maire

Eric CUER





**EXTRAIT N° 20 – 034  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le 17/07/2020
ID : 007-210701579-20200716-DB034_APPROCA-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Energies Renouvelables 2019 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	4 315.87 €
Recettes	0 €
Déficit de clôture	4 315.87 €

**Investissement**

Dépenses	150 460.94 €
Recettes	501 098.81 €
Restes à réaliser	0 €
Excédent de financement	355 637.87 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2019.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,  
Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire-Adjoint,

  
Didier MAZZINI



**EXTRAIT N° 20 – 035  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DB035\_BER\_AFFRE-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES				5 000		5 000,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	4 315,87		150 460,94	501 098,81	154 776,81	501 098,81
TOTAUX	4 315,87		150 460,94	506 098,81	154 776,81	506 098,81
RESULTAT DE CLOTURE	4 315,87			355 637,87		351 322,00
	Excédent de financement					
	Déficit de fonctionnement		4 315,87			
	Reste à réaliser					
	Excédent de financement R 001		355 637,87			

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de 0 €
- 2 - Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 4 315,87 €
- 3 - l'excédent d'investissement est reporté au R 001 pour un montant de 355 637,87 €

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame le comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT

M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 16 juillet 2020

Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Eric CUER



**EXTRAIT N° 20 – 036  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DB036\_VOTEBP20-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2020 CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance de l'exploitation et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	<b>DEPENSES :</b>	13 990 euros
	<b>RECETTES :</b>	13 990 euros
Investissement :	<b>DEPENSES :</b>	499 837.87 euros
	<b>RECETTES :</b>	499 837.87 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 juillet 2020  
Le Maire,

Eric CUER





**EXTRAIT N° 20 – 037  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
DU 10 JUILLET 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le 17/07/2020  
ID : 007-210701579-20200716-DB037\_BER\_AMORT-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt, et le 10 juillet, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 juillet 2020

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Absents excusés : MME GAGNOT – M. ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : MME GAGNOT à M. REYMONDON  
M. ROUX à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MONTCHAUD.

**OBJET**

**AMORTISSEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle l'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques et également sur le bâtiment de la maison des services. Conformément à l'instruction comptable M41 il y a lieu d'amortir les panneaux photovoltaïques et les subventions d'équipement s'y afférant sur une durée de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la durée d'amortissement de 20 ans pour les panneaux photovoltaïques et les subventions s'y afférant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame le Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO – DENIS – JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO  
MRS CUER - MAZZINI – MENARD – MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON – ROCHETTE

Par procuration : M. REYMONDON pour MME GAGNOT  
M. MAZZINI pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 16 juillet 2020  
Pour copie conforme

En Maire, le 16 juillet 2020  
Le Maire

Eric CUER.

